

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article D.132-8 relatif à la composition du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°AR-DAJAP/2021/786 du 10 septembre 2021 portant désignation de son représentant au sein des divers Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et son annexe ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°AR-DAJAP/2021/1074 du 8 décembre 2021 portant désignation de son représentant au sein de divers Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant qu'en application de l'article L.3221-7 du Code général des collectivités territoriales et de l'article D.132-8 du Code de la sécurité intérieure, il appartient au Président du Conseil départemental de procéder à la désignation de son représentant au sein des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance constitués sur le territoire du Département du Nord ;

ARRETE

ARTICLE 1. Les arrêtés du Président du Conseil départemental n°AR-DAJAP/2021/786 et n°AR-DAJAP/2021/1074 respectivement en date du 10 septembre 2021 et du 8 décembre 2021, sont abrogés.

ARTICLE 2. Les Conseillers départementaux repris dans l'annexe jointe au présent arrêté sont désignés pour représenter le Président du Conseil départemental et siéger au sein des divers conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance constitués sur le territoire du Département du Nord.

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Fait à Lille le 27 septembre 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230927-230927H23218H1-AR

Date de réception en préfecture le : 29 septembre 2023

Affiché le : 29 septembre 2023

Annexe à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/776

Représentants du Président du Conseil départemental au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	Représentants du Président du Conseil départemental désignés
CLSPD de BAILLEUL	Monsieur Stéphane DIEUSAERT, Conseiller départemental
CLSPD de Cambrai-Caudry-Le Cateau Cambrésis	Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Conseillère départementale déléguée à la lutte contre les violences intra-familiales
CLSPD de CROIX	Madame Barbara COËVOËT, Vice-présidente en charge de la santé et de la prévention
CLSPD de DENAIN	Monsieur Michel LEFEBVRE, Conseiller départemental
CLSPD de FOURMIES	Madame Carole DEVOS, Conseillère départementale
CLSPD de LILLE, LOMME, HELLEMMES	Madame Marie CHAMPAULT, Conseillère départementale
CLSPD de MARCQ-EN-BAROEUL	Monsieur Loïc CATHELAIN, Vice-président en charge des finances et des affaires générales
CLSPD de MARLY	Madame Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Conseillère départementale
CLSPD de MERVILLE	Madame Monique EVRARD, Conseillère départementale
CLSPD de MONS-EN-BAROEUL	Madame Céline SCAVENNEC, Conseillère départementale
CLSPD de ROUBAIX	Madame Karima ZOUGGAGH, Conseillère départementale
CLSPD de SIAN-TSAULVE	Monsieur Laurent DEGALLAIX, Conseiller départemental
CLSPD de TOURCOING	Monsieur Salim ACHIBA, Conseiller départemental
CLSPD de VALENCIENNES	Madame Valérie LETARD, Conseillère départementale
CLSPD de VILLENEUVE D'ASCQ	Monsieur Didier MANIER, Conseiller départemental
CLSPD de WATTRELOS	Madame Soraya FAHEM, Conseillère départementale